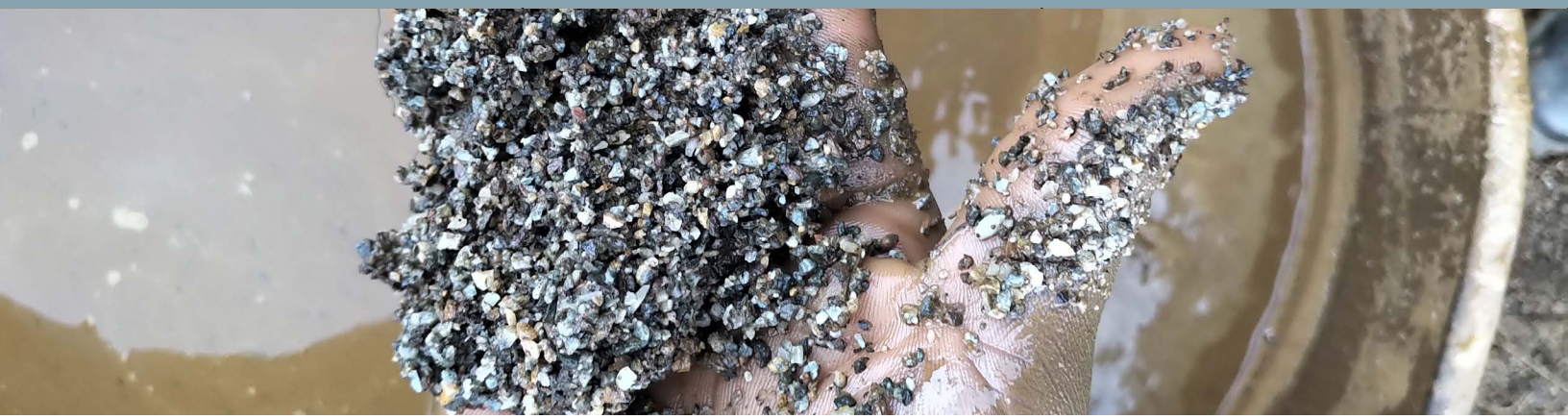
Évaluation des programmes de diligence raisonnable pour les minerais du conflit : une analyse comparée des mines « 3T » dans l'est de la RDC



Synthèse

La loi « Dodd-Frank Act » de 2010 oblige les entreprises enregistrées aux États-Unis qui s'approvisionnent en « minerais du conflit » dans la région des Grands Lacs d'Afrique à exercer une diligence raisonnable. (L'UE impose désormais des conditions similaires.) Les programmes de diligence raisonnable, suivant les directives de l'OCDE, permettent une surveillance continue de la production de minerais et un suivi visant à garantir que les fournisseurs respectent les droits humains et ne contribuent pas au conflit. Au bout d'une décennie, nous disposons toujours de peu de preuves sur l'impact que peuvent avoir les programmes de diligence raisonnable sur les conditions économiques et de sécurité.

Pour contribuer à combler cette lacune, nous évaluons l'impact des programmes de diligence raisonnable sur les communautés minières dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC). En combinant des correspondances statistiques à de nouvelles données issues de plus d'une centaine de mines « 3T » (étain, tantale et tungstène) et d'un millier de foyers, nous avons fait plusieurs découvertes :

(1) Dans les zones où les programmes de diligence raisonnable sont en place, nous constatons moins d'interférences de la part des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Les foyers se trouvant dans ces zones signalent une présence et un taxation inférieure de 27 % de la part des FARDC par rapport aux foyers se trouvant dans des zones où aucun programme de diligence raisonnable n'est en place.

(2) Dans les zones où les programmes de diligence raisonnable sont en place, nous constatons une présence accrue des autorités réglementaires. Les foyers se trouvant dans ces zones rapportent que plus de 58 % de collecte des taxes et de prestations de services sont effectuées par les autorités réglementaires. Toutefois, ils n'indiquent pas s'ils se sentent plus en sécurité que les foyers se trouvant dans des zones où aucun programme de diligence raisonnable n'est en place.

(3) Les mines se trouvant dans des zones où des programmes de diligence raisonnable sont en place ne présentent pas des taux significativement inférieurs en matière de travail des enfants. Du travail d'enfants est signalé dans approximativement un tiers des mines se trouvant dans des zones où des programmes de diligence raisonnable sont en place, un taux que l'on ne peut statistiquement pas distinguer des mines se trouvant dans des zones sans programme de diligence raisonnable.

(4) Les zones dans lesquelles des programmes de diligence raisonnable sont en place montrent des indices, prometteurs bien que peu concluants statistiquement, de bien-être économique supérieur aux zones sans programme de diligence raisonnable.

La perception de ces impacts dépend des critères de réussite pris en compte. Nous avons constaté une progression significative tendant vers plusieurs objectifs dans les zones où des programmes de diligence raisonnable sont en place. Toutefois, nous avons également découvert que ces programmes n'éliminaient pas tous les préjudices associés à l'extraction des minerais « 3T » dans l'est de la RDC. Nous mettons en lumière les motifs pour soutenir les efforts déployés, mais également la marge de progression, en particulier concernant les pratiques de travail et les moyens de subsistance des mineurs.

Nos résultats s'appuient sur l'analyse des données de l'enquête d'origine, collectées auprès de 104 sites miniers et 1 054 foyers dans des villages à proximité du Sud-Kivu et du Maniema fin 2019. Nous utilisons une technique de correspondance qui compare les sites miniers avec et sans programme de diligence raisonnable, et qui présentent des similitudes en termes de géographie, d'historique de conflit et de trajectoires de développement. Cette approche statistique nous aide à isoler les différences imputables aux programmes de diligence raisonnable.

Contributeurs

International Peace Information Service (IPIS)
Zacharie Bulakali, Erik Gobbers, Thomas Mueller
https://ipisresearch.be/

Project on Resources and Governance (PRG)
de l'université de Californie, Los Angeles (UCLA)
Graeme Blair, Darin Christensen, Jihae Hong, J. Sebastian Leiva
https://projectrg.org/

Sub-Saharan Field Research and Consulting Services (SFR)
Geoffrey Kimani, Simon Kimani, Oscar Odhiambo
https://www.s-sfrcs.co.ke/

Ulula
Antoine Heuty, Timo Makori
https://ulula.com/